REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Dordogne



Mᵉ Paul Rougé
Candidat Radical
indépendant

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES du 5 Mars 1967

CIRCONSCRIPTION DE SARLAT



Marc Beylie
Suppléant

ELECTRICES, ELECTEURS,

C'est parce que nous combattons le Pouvoir Personnel reposant sur un seul homme, refusant tout dialogue avec les représentants élus de la Nation, que nous sollicitons les suffrages de tous les véritables Républicains épris de liberté et de justice sociale.

Partisans d'une grande Fédération préconisée par Maurice Faure et Gaston Deferre, torpillée par Guy Mollet, nous repoussons la petite fédération qui ne constitue qu'un cartel électoral groupant de vieux politiciens combinards, qui se sont déchirés toute leur existence, et qui pour assurer leur réélection sont prêts aujourd'hui à toutes les compromissions et tous les marchandages, au détriment de ceux qui leur ont toujours fait confiance.

Contre les erreurs du passé, contre les renoncements actuels, nous préconisons une démocratie nouvelle, gage de stabilité et de progrès.

NOTRE PROGRAMME

Nous exigerons un changement radical des orientations et des priorités budgétaires actuelles qui ruinent la nation sous prétexte de grandeur nationale au profit notamment d'une force de frappe inefficace et désuète.

L'aide aux pays sous-développés sera limitée au concours de techniciens et à des investissements rentables pour notre économie nationale.

Ces économies ainsi dégagées permettront la relance de notre agriculture et de notre industrie et assureront l'avenir de notre jeunesse.

AGRICULTURE

— La disparité entre les prix agricoles, victimes d'une fausse stabilité, et les prix industriels, doit disparaître par la création de systèmes de distribution plus favorables aux producteurs et moins coûteux aux consommateurs.

— L'exploitation agricole familiale, seule garantie contre l'exode rural, doit être soutenue par la revalorisation des produits agricoles et l'octroi de larges prêts d'équipement à long terme et à très faible intérêt.

— Les abattements de zones dans l'agriculture doivent être supprimés tandis que doit être consacrée la parité des prestations familiales et de la retraite vieillesse.

— Les exploitants agricoles ont droit à la sécurité sociale à part entière et à la garantie contre les calamités agricoles.

— Promotion des productions de prestige du Périgord, oies, truffes et noix tandis que le privilège des bouilleurs de cru doit être rétabli. Développement des adductions d'eau et accroissement de l'aide aux adductions particulières.

ARTISANAT ET COMMERCE

L'établissement des forfaits doit s'instaurer par un dialogue entre les délégués des commerçants et les pouvoirs publics tandis que les revenus des femmes d'artisans devront être considérés comme un salaire et non comme un bénéfice. Suppression de la taxe complémentaire de l'artisanat. L'impôt sur le revenu devra suivre la progression de l'indice des prix tandis que

les prestations familiales seront harmonisées entre les différents régimes. L'accès au crédit devra être développé et les prêts de plus de 15 ans généralisés tandis que des facilités seront accordées par l'Etat à l'autofinancement. Réforme de la fiscalité, garantie de la propriété commerciale. Egalité des charges entre tous.

ENSEIGNEMENT ET JEUNESSE

Ouverture de C. E. S. et d'écoles maternelles dans les secteurs ruraux; amélioration de la densité des ramassages scolaires ; subventions améliorées pour les cantines, accroissement du nombre de places dans les internats et création d'établissements en nombre suffisant pour les enfants inadaptés.

Développement de l'enseignement technique à tous les niveaux et création d'un véritable système d'information et d'orientation.

Revalorisation de la situation des enseignants, libéralisation du recrutement.

Amélioration de l'équipement sportif par la construction de stades et de piscines.

Construction de maisons de jeunes à l'échelon cantonal ; aide aux mouvements de jeunesse.

Etablissement du dialogue entre jeunes et pouvoirs publics par le truchement des commissions extra municipales.

Réduction de la durée du service militaire.

POLITIQUE SOCIALE

Aide accrue à l'épouse au foyer. A travail identique, égalité des salaires féminins et masculins.

Amélioration des conditions de travail et réduction des horaires journaliers.

Répartition équitable des revenus et croissance harmonieuse des niveaux de vie.

Reconnaissance de la section syndicale au sein de l'entreprise, abaissement de l'âge de la retraite et accroissement des revenus des personnes âgées ; amélioration des prestations sociales. Politique active de l'emploi pour les jeunes, développement formation professionnelle. Aide équitable aux handicapés physiques.

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Relance de l'expansion. Compression du nombre des chômeurs par la création d'emplois nouveaux dans le cadre de la décentralisation. Réforme de l'investissement et de la productivité, réforme fiscale des revenus des particuliers et aménagement de la fiscalité des entreprises. Réforme du crédit, répartition équitable des crédits destinés à favoriser la décentralisation dans des centres urbains de moyenne importance, et, dans les cantons ruraux, dans la mesure du possible.

TOURISME

Création d'un grand axe routier desservant les centres touristiques de la Dordogne. Aménagement de plans d'eaux et de maisons de vacances familiales, aide aux gîtes ruraux. Amélioration de la signalisation routière. Protection des sites et des monuments.

ANCIENS COMBATTANTS

Nous nous efforcerons de réaliser les justes revendications des organisations d'anciens combattants et des combattants d'Algérie.

REORGANISATION DE LA CIRCONSCRIPTION

Pour mieux assurer la réalisation du programme, la circonscription de Sarlat doit être ramenée à ses véritables dimensions, les cantons rattachés arbitrairement à Sarlat en 1958, devront être rendus à leurs pôles d'attraction qui sont Périgueux ou Bergerac.

Soyez avec nous le 5 Mars et nous serons avec vous pour 5 ans.

Me Paul ROUGÉ

38 ans
Candidat Radical Indépendant
Docteur en Droit - Avoué Plaidant
Adjoint au Maire de Sarlat
Marié - Père de Famille

Suppléant

Marc BEYLIE

42 ans - Marié - 4 enfants
Mercier en Gros
Ancien Résistant - Membre de l'O. R. A.
Membre du Conseil d'Administration
de l'Association des Commerçants et Artisans de Sarlat

Imp. Lafaysse - Sarlat